

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 JUILLET 2009

Présents : Mmes V. Ehret , Ch. Merkt , A. Marie Seigeot

Mrs : F. Busser , Ch. Le Cosquer , P. Rougy , P. Vincent Roy

Absents : Mrs : D. Hainin , D. Munier , S. Rivière

Compte-rendu de la séance du 4 Juin 2009.

La lecture du compte-rendu donne l'occasion de communiquer quelques informations :

.Les contrôles de branchements au réseau d'assainissement ont repris, suite au courrier envoyé par la mairie. Il apparaît que la conformité de ces branchements devient un élément indispensable à toute opération de vente et d'achat.

.Le nouveau système de conteneurs pour l'enlèvement des OM semble donner satisfaction. On rappelle que des conteneurs supplémentaires sont disponibles à la mairie, en cas de besoin.

.Le maire fait part au conseil municipal du contenu du courrier qu'il a joint à son avis défavorable concernant le projet immobilier de la rue des Breuils

.Le RPI a présenté un projet dans le cadre du développement numérique des écoles rurales : il a été validé par l'Inspection Académique. La contribution des communes, de l'ordre de 800€ chacune, sera votée avec le budget supplémentaire du RPI.

.Des contacts ont été pris avec la DDEA et la Direction des Routes Départementales pour l'aménagement des entrées routières du village. Ils ont permis d'orienter la réflexion et de définir les différentes étapes du projet.

.Monsieur le Préfet a pris acte de la démission de V. Barencourt au motif de son changement de domicile

Le compte-rendu est adopté.

Autorisation d'encaissement de don.

Le Conseil Municipal autorise le maire à encaisser la somme de 1899,20 € versée à la commune par la kermesse paroissiale au titre de travaux exécutés à l'église.

Réduction de titres.

Le Conseil Municipal autorise la réduction de titres concernant la redevance O.M. pour deux foyers dont la situation a de toute évidence changé.

Il donne en revanche un avis négatif pour une requête qui laisse apparaître une méconnaissance de la méthode en vigueur pour l'établissement de cette redevance. Le maire communiquera avec les personnes concernées.

Marché d'A.M.O.

Dans le cadre de l'assistance aux communes, la DDEA propose un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'aménagement des entrées routières du village. Elle offre ainsi ses services et compétences pour l'établissement du programme et pour le choix d'un maître d'œuvre. Le conseil municipal autorise le maire à signer ce marché pour un montant de 1249 € HT, soit 1493,80 € TTC.

Rapport annuel sur l'eau potable.

Le rapport du Syndicat des Eaux de Champagne confirme un bon fonctionnement dans la gestion des installations et une bonne qualité de l'eau distribuée. Le prix du M3 est passé à 1,11 € au 1^{er} janvier 2009 (prix moyen pour une consommation de 120M3)
Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Convention SERTRID.

Le SERTRID propose le renouvellement de la convention qui le lie à la commune pour le traitement des OM à par l'usine d'incinération de Bourogne. Cette convention, comme prévu, présente une sévère augmentation du prix de la prestation qui passe de 84€ à 109€ HT la tonne. Le conseil Municipal déplore cette décision qui n'encourage pas à limiter le volume des OM produites par les particuliers. Toutefois il estime que l'usine d'incinération est un outil performant et indispensable : il autorise le maire à signer.

Déchets végétaux.

Le SERTRID a fait parvenir un courrier signalant que la benne à déchets végétaux placée à Argiésans sera transférée sur le site de Bavilliers, Chemin Stratégique, à partir du 15 Juillet, pour des raisons de sécurité.

Congés des employés de la commune.

Certains problèmes ont été constatés dans la façon dont s'établit le calendrier des congés annuels. Le Conseil Municipal estime qu'il est nécessaire de rappeler une fois de plus et d'appliquer la réglementation. Les dates des congés annuels sont fixés en concertation avec l'employeur (le maire) suivant les nécessités du service. Ils font l'objet d'une demande écrite communiquée à l'employeur deux mois à l'avance.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45